



Facture matériaux par entreprise

Par **SOUVIGNET**, le **27/03/2023** à **20:10**

Bonjour,

J'envisage de faire installer dans le cadre d'un assainissement non collectif, une fosse toutes eaux ou une microstation et de passer par une entreprise pour une installation complète.

Le prix d'une cuve en elle meme etant relativement cher, quelle est l'obligation de l'entreprise: **DOIT ELLE** acheter la cuve au nom du propriétaire (et dans ce cas se faire une marge au passage) ou **PEUT ELLE** acheter la cuve au nom de l'entreprise (et dans ce cas se faire une marge au passage et à l'insu du propriétaire). Quels sont les droits de l'entreprise en la matière. Sachant que si moi meme j'achete la cuve, je risque de ne pas etre couvert par la garantie decennale de l'entreprise.

Merci pour vos réponses